



Pip plan d'amelioration performances (pap)

Par **banoul**, le **07/10/2010** à **21:48**

bonjour,

je suis dans une entreprise en France aux méthodes américaines (multinationale), et nous avons de la production, des rendements à fournir, néanmoins ceci n'est pas signalé dans notre contrat CDI.

Mais depuis quelques temps on a des collègues qui sont convoqués pour être soumis à des Plan d'amélioration des performances certains par la suite ont été licenciés.

Ma question est : est-on obligé de signer un tel plan ? Car à la fin de la réunion le manager demande la signature de l'employé, et en cas de refus est-ce que cela nous dessert (mauvaise attitude)

Quel est sa valeur légale pour justifier un licenciement ?

merci de votre réponse